

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|------|
| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de membres en exercice | = 15 |
| 14/10/2025 | 14/10/2025 | Présents à l'ouverture de la séance | = 12 |
| | | Votants la présente délibération | = 14 |

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt octobre à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Séverine NICHAISE

Secrétaire de séance : Monsieur Rénald FRAIPONT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 20.10.2025-2

▪ 2°) Cdc Val de Sarthe - Manifestation d'intérêt pour adhésion au service commun « informatique » :

Dans un contexte de transformation numérique croissante, la mutualisation des compétences et des ressources informatiques devient un levier stratégique pour les collectivités territoriales. La Cdc Val de Sarthe et la Commune de Spay ont créé un service commun et proposent aux collectivités d'y adhérer.

Ce service a pour vocation de fournir :

- Un support et un accompagnement pour les agents,
- Une infrastructure afin de renforcer la sécurité et améliorer la qualité des services rendus.

La Commune de Spay pilote ce service commun. Elle demande aux collectivités intéressées de manifester leur intérêt par la prise d'une délibération de principe.

Une nouvelle délibération sera nécessaire courant 2026 pour valider l'adhésion au service commun informatique après avoir pris connaissance des impacts financiers.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à l'adhésion de la commune de Louplande au service commun « Informatique » géré par la commune de Spay et la Cdc Val de Sarthe ;

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le et de l'affichage en lieu public le 27 octobre 2025

pour copie conforme
Louplande, le 27 octobre 2025
Suivent les signatures au registre
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20251020-20102025-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Affichage : 28/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

